

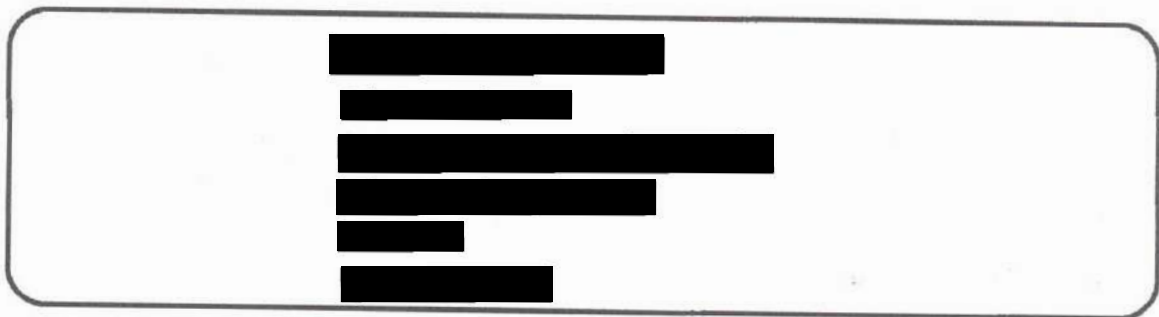
Agence Forestière des Bois-Francs

Plan d'aménagement forestier

Votre conseiller forestier :



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Objectifs particuliers :

Augmenter le potentiel ligneux du boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement des arbres.

Faire l'entretien de la plantation afin de contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants.

Aménager le boisé de manière à améliorer la qualité des tiges et sa productivité et à permettre une régénération adéquate de tiges de bonne qualité.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier : [REDACTED]			Propriété numéro : 01			
No. de producteur forestier:			No. du plan d'aménagement: 17421211402861410			
Municipalité régionale de comté (MRC) : DRUMMOND			Code: 490			
Municipalité :			: DRUMMONDVILLE Code: 49058			
Cadastre:			: WICKHAM Code: 2718			
Unité d'évaluation	No. du lot	Rang:	Zone	Superficie totale (Ha)	Superficie à vocation forestière (Ha)	OGC
9778-65-9832	3922092	01 : I	V : Ver	38.7	37.6	O
9778-65-9832	3922088	01 : I	V : Ver	0.2	0.2	O
9778-65-9832	3922089	01 : I	V : Ver	2	2	O
9778-65-9832	3922093	01 : I	V : Ver	1.5	1.5	O
9778-65-9832	3922090	01 : I	V : Ver	11	11	O
9778-65-9832	3922085	01 : I	V : Ver	1.5	1.5	O
Total:				54.9	53.8	

Résumé de la FORÊT / Données Techniques

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

Nom du producteur forestier

No. peup.	Type peuplement	Superf. approx. Ha	Essences principales			DenS.	Haut	Age	Diam.	Sur. ter.	Travail	Ha Km 1000/ PLANTS	priorité
001	PePe	0.6	PEG	BOG	EPB	A	20	50	30	32	CT DMED PFD	0.60 0.60 1.50	1C 1C 1C
002	EpL	0.6	EPB	PEG		A	17	50	22	56	RCPER	0.60	1C
003	EpL	5.2	EPB			A	5	10	12	6			
004	ErFi	6.3	ERR	BOG	PEG	CHR	MEL				CEI	6.30	3L
005	EpL	20.8	EPB	MEL	PIB						CT	20.80	3L
006	AUTRE	1.1								0			
007	AL	2.2	AUR	ERR	BOG	SAB	BOJ						
008	EoR	0.9	ERR	HEG	THO	PEG	SAB				CS	0.90	3C
009	Eo	5.5	ERR	PRU	SAB	BOP	PEG				CEI	3.50	1L
010	REo	7.4	SAB	EPB	ERR	PRU	THO				RJR	5.00	2L
011	REo	4.3	MEL	PIB	ERR	EPB	PEG						

Notes:

- La colonne « priorité » fait référence à la priorité ainsi qu'à la durée de validité du traitement suggéré.
Urgence du traitement : Très (1) Assez (2) Peu (3)
Durée de validité du traitement : 0-5 ans (C), 5-10 ans (L)

Avis:

- La réalisation des travaux par la Société sylvicole est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence régionale.
- Toute prescription sylvicole signée par un Ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.
- Se référer à votre responsable de territoire pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.

Description de la forêt / cartographie

Nom du producteur forestier : [REDACTED]

Propriété no. : 01

Numéro de la carte
forestière
31H16SW

Numéro de la photo
aérienne:
Q10004_20

1:15 000



Veuillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété
-----------	--------------------	----------------------	--------------------	---

001	Peup.	Peuplier à gr. dent	Densité A	COUPE TOTALE Ce traitement consiste à récupérer l'ensemble des arbres d'une plantation venue à maturité à l'intérieur de laquelle la régénération est absente mais où les risques de chablis associés à une coupe partielle sont trop élevés.
	Peuperaie	Bouleau gris	Classe hauteur (m) 20	
		Épinette blanche	Classe d'âge 50	MISE EN ANDAINS ET REBOISEMENT
			Diam. moyen (cm) 30	Cette intervention consiste à ramasser et mettre en andains les déchets de coupe dans le but de permettre la mise en terre de 2000 à 2500 plants à l'ha, d'une ou des essence(s) appropriée(s) au type de sol et répartie le plus uniformément possible.
			Surf. terrière (m ² /ha) 32	

Attention: Une ligne électrique est présente dans ce peuplement. Il est recommandé de prendre les mesures de sécurités nécessaires lors des travaux dans ce peuplement.

002	Epl	Épinette blanche	Densité A	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entaille d'une coupe partielle. Lors de cette première coupe, on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés, car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 40 et 45 %. La coupe finale s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération est bien installée, c'est-à-dire de 5 à 10 ans après la première coupe. Le principal avantage de cette coupe est d'obtenir une régénération abondante en essences désirables.
	Plantation d'épinettes blanches	Peuplier à gr. dent	Classe hauteur (m) 17	
			Classe d'âge 50	
			Diam. moyen (cm) 22	
			Surf. terrière (m ² /ha) 56	

Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochaines années.

003	Epl	Épinette blanche	Densité A	COUPE D'AMÉLIORATION La coupe d'amélioration consiste à éliminer les essences indésirables ou les arbres mal formés dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis afin d'améliorer sa composition, sa structure et son état.
	Plantation d'épinettes blanches		Classe hauteur (m) 5	
			Classe d'âge 10	
			Diam. moyen (cm) 12	
			Surf. terrière (m ² /ha) 6	

004	Epl	Épinette blanche	Densité A	COUPE D'AMÉLIORATION La coupe d'amélioration consiste à éliminer les essences indésirables ou les arbres mal formés dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis afin d'améliorer sa composition, sa structure et son état.
	Plantation d'épinettes blanches	Peuplier à gr. dent	Classe hauteur (m) 14	
		Mélèze laricin	Classe d'âge 40	
		Bouleau gris	Diam. moyen (cm) 18	
		Chêne rouge	Surf. terrière (m ² /ha) 24	

Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

SND Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.



DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété
-----------	--------------------	----------------------	--------------------	---

005	Epl	Épinette blanche	Densité A	COUPE TOTALE Ce traitement consiste à récupérer l'ensemble des arbres d'une plantation venue à maturité à l'intérieur de laquelle la régénération est absente mais où les risques de chablis associés à une coupe partielle sont trop élevés.
		Mélèze laricin	Classe hauteur (m) 17	
	Plantation d'épinettes blanches	Pin blanc	20.8 Classe d'âge 50 Diam. moyen (cm) 24 Surf. terrière (m ² /Ha) 24	

006	AUTRE		Densité	Aucun des travaux forestiers ne peut être effectué puisque cet endroit est réservé à d'autres fins par le propriétaire.
	Réservé par le propriétaire		Classe hauteur (m) 1.1 Classe d'âge	
			Diam. moyen (cm) 24 Surf. terrière (m ² /Ha) 24	

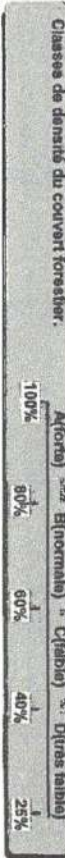
007	AL	Aulne	Densité C	Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochaines années en raison du faible potentiel du site. Note: (MILIEU HUMIDE) La totalité de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.
		Bouleau grfs	Classe hauteur (m) 8	
	Aulnaie	Bouleau jaune	2.2 Classe d'âge 30 Diam. moyen (cm) 12 Surf. terrière (m ² /Ha) 10	

008	EOIR	Érable rouge	Densité B	COUPE DE SUCCESSION RESINEUX L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'excédant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'éclaircie supérieure enlevée, il faudra éclaircir si nécessaire le résineux de façon à garder environ 2500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront: l'épinette, le sapin, le pin, le pruche et les feuillus en général. Note: (SECTEUR HUMIDE)
		Thuya occidental	Classe hauteur (m) 17	
	Érablière rouge résineuse	Sapin baumier	0.9 Classe d'âge JIN Diam. moyen (cm) 24 Surf. terrière (m ² /Ha) 26	

Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

SND Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc.



DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété
-----------	--------------------	----------------------	--------------------	---

009	EO	Érable rouge	Densité B	COUPE D'AMÉLIORATION La coupe d'amélioration consiste à éliminer les essences indésirables ou les arbres mal formés dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis afin d'améliorer sa composition, sa structure et son état.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m) 17	
		Peuplier à gr. dent	Classe d'âge 40	
		Pruche de l'Est	Diam. moyen (cm) 22	
		Bouleau blanc	Surf. terrière (m ² /ha) 24	

010	REO	Sapin baumier	Densité B	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée.
		Érable rouge	Classe hauteur (m) 14	
		Thuja occidental	Classe d'âge 40	
		Épinette blanche	Diam. moyen (cm) 18	
		Pruche de l'Est	Surf. terrière (m ² /ha) 22	

Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.

011	REO	Mélèze laricin	Densité B	Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochaines années. Note: (SECTEUR HUMIDE) Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.
		Érable rouge	Classe hauteur (m) 14	
		Peuplier à gr. dent	Classe d'âge 40	
		Pin blanc	Diam. moyen (cm) 18	
		Épinette blanche	Surf. terrière (m ² /ha) 20	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

SAD Société Sylvicole d'Arhahaska-Drummond inc.



Nom du producteur forestier: _____

No de la propriété: _____

01

ANNEXE 1

SAD Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

ÉLÉMENTS SENSIBLES

La visite de votre propriété a permis d'identifier des peuplements forestiers qui présentaient des éléments à conserver ou à protéger. Si des interventions sont pratiquées à proximité de ces éléments, des mesures d'atténuation devront être mises en place afin d'assurer leur protection. À cet effet, il serait de mise de vous informer de la réglementation en vigueur auprès de votre MRC.

Voici la liste des éléments dont il faut considérer et les peuplements forestiers concernés:

- Eau potable. Peuplement(s) concernés: _____
- Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20 000. _____
- Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière. _____
- Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplements: _____
- Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte écoforestière). Peuplement(s): _____
- Terrain avec forte pente (supérieure à 40 % ou classe F sur carte éco-forestière). Peuplement(s): _____
- Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère de l'Environnement de la Faune et des Parcs. Peuplement(s): _____
- Aménagements de types récréatifs (sentiers de motoneige et de VTT, sentiers de randonnée, piste cyclable, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: _____
- Contraintes municipales particulières (site d'intérêt public, périmètre d'urbanisation, plaine inondable, secteur instable, route numérotée ou autres. Préciser: _____
- Autres: _____

PRÉCAUTIONS

Avant d'entreprendre tout travail décrit dans ce plan d'aménagement, le propriétaire devra prendre toutes les précautions nécessaires pour se conformer à la réglementation municipale ou les règlements de la municipalité régionale de comté (MRC) en vigueur. Le propriétaire doit donc consulter cette réglementation et en respecter les clauses lors de l'exécution des travaux décrits dans ce document.

REMARQUES GÉNÉRALES IMPORTANTES

- Avant de procéder à l'exécution de vos travaux nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières, concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre lot.
- N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de dégager les lignes de lots pour éviter tous les problèmes avec vos voisins.
- Un diagnostic sylvicole est préalable à tout traitement sylvicole dans une érablière en production acéricole et qui détient un contingent de production acéricole et ce, aux fins de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées.
- Tout milieu humide identifié dans le présent plan d'aménagement est sujet au chapitre Q-2 de la loi sur la qualité de l'environnement. En conséquence, aucune activité forestière dans le ou les milieux humides identifiés dans ce plan, ne peut être entreprise sans l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du Ministère responsable en vertu de l'article 22 de la dite loi.

Le plan de gestion vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Société Sylvicole se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Également, la Société Sylvicole ne se tient pas responsable des travaux de drainage si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- d'aviser la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. de tout changement concernant cette propriété;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

2014-11-03

Date

Numéro du plan de gestion : 17421211402861410

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier pour la propriété 01 appartenant à:

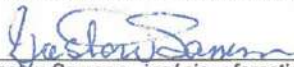
9122-2224 QUEBEC INC

JOCELYN BILL

Ce plan est valide jusqu'au : 2024-10-20

Plan d'aménagement rédigé par : J.-P. Tremblay tech.f.

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement # 4 (adopté le 20 juin 2013) de l'Agence forestière des Bois-Francs


Gaston Samson, ingénieur forestier 79-046

2014-11-03

Date



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

Agence forestière des Bois-Francs

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

2 - LOCALISATION							4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique:	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832					Photo (1): Q10004_20
Municipalité code: 49058	Nom: DRUMMONDVILLE						Photo (2):
Cadastre code: 2718	Nom: WICKHAM		Range code: 01	Nom: I			Echelle: R15000
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090			No du PAF: 17421211402861410	Prop no: 01			Feuille: 31H16SW

6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES							7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ										
Est.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s.a.b.	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement				
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre													
									Total :		Objectif :						
									8 - TRAITEMENTS								
									Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
									AR-01	7751	1er Dégagement de plantation	20.570	403.00	895.00	8289.71	18410.13	26699.8
Total									Montant total de l'aide financière:				8289.71	18410.13	26699.8		

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

ENTRETIEN MANUEL DE LA PLANTATION

Le traitement vise à contrôler toute la végétation ligneuse et/ou herbacée nuisible à la croissance des plants. L'emploi de la soie circulaire est fortement recommandé pour dégager la plantation de toute compétition abusive et pour herbacerer qui l'opprime. Les déchets de coupe sont déposés sur le terrain.

% de microsites opprimés : 81 %

Prendre note que les travaux devront être complétés avant le 31 septembre.

Autre lot: 3922093

Entente de contribution de M. Bouchard

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en œuvre des forêts privées d'Agence. Je déclare un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'engagement forcé pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier [chapitre A-16.1].

Je reconnais :

- les dommages d'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux (en 1) à destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les échelons commerciaux et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les Informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée à bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son assentement de lui respecter.

Producteur forestier reconnu: [Signature] **Date:** 18/08

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier agréé et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que bénéficiaires de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur d'ont réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites d'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes et la consommation.

Producteur forestier reconnu: [Signature] **Date:** 18/08 **Tech** ☐ **Ext** ☒

Conseiller forestier agréé: [Signature] **Date:** 2016-07-05 **Tech** ☒ **Ext** ☐

Préparé par: Elise Bouchard tech. **Date:** 2016-07-04

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de [Signature] **Alexandre Guay-Picard ing. f.**

[Signature] **12-033** **2016-07-05**

Si oui précisions ou précisions :

Demande de reboisement friche : ☐ **Sélectionnée pour la V.O.** ☐

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DESIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francs
Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION				No: 1742121160141
Numéro de producteur: [REDACTED]		Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: [REDACTED]		Code postal: J2A 3Y4		No. 2
Tél.travail: [REDACTED]	Tél.rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Tél.: [REDACTED]	Sep. ou long.: 19.3
2- LOCALISATION				4- PHOTO AÉRIENNE ET CART.
Région écologique:	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832		Photo (1): Q10004_20
Municipalité code: 49058	Nom: :DRUMMONDVILLE			Photo (2):
Cadastre code: 2718	Nom: :WICKHAM	Range code: 01	Nom: I	Échelle: 1:15000
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410		Prop no: 01	Feuille: 31H16SW

5- Résultats et qualité des interventions			
	Résineux	Feuilleux	
1. Surface tertaire résiduelle (m ² /ha) :			
2. Prélèvement (%) :			
3. Chemin de débardage largeur (m) :			
4. Chemin de débardage espacement (m) :			
5. Prélèvement des rangées :			
6. Blessures aux arbres :			
7. Volume marchand abandonné (m ³) :			
8. Qualité des tiges conservées :			
9. Nombre de semenciers (qté/ha) :			
10. Tiges éclaircies ou dégagées :	%	Tiges/ha	
Résineux :	76	1875	
Feuilleux :	0	0	
Total :	76	1875	
11. % de tiges de 1 m et - :		99	
12. Végétation éliminée (%) :	Herbacée	Ligneuse	
	100	100	
13. Hauteur d'élagage :			
14. Nombre de tiges traitées :			
15. Type de protecteur :			
16. Andains (%) :			
17. Produit ou matériel utilisé :			
18. Quantité à l'hectare :			
19. Nombre de microsites (qté/ha) :			
20. Distance entre les fossés (m) :			
21. Profondeur fossés principaux (m) :			
22. Profondeur fossés secondaires (m) :			
23. Bassins de sédimentation :			
24. État des fossés :			
25. État des ponceaux :			
26. Surface de roulement (m) :			
27. Emprise (m) :			
28. Machinerie ou équipement utilisé :	Débroussaillieuse		
29. Efficacité du traitement (%) :	100		
30. Respect des lois et règlements :	OUI		
31. Période de réalisation :	2016-09-20		
32. Travaux réalisés par :	C : SSAD		
33. % Essences compagnes :			



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Especce	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :				Superficie reboisée : ha.		

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code prod.	Code trav.	T.E.G.	Unité	Technique				Exécution				Grand Total
				Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total exec.	
7751		G	11.250	403	4533,75	0,00	4533,75	895	10068,75	0,00	10068,75	14602,50
Programme : AR-01				Montant total de l'aide financière:				4533,75				
										10068,75		14602,50

8- DONNÉES FAUNIQUES Arbres fruitiers (qté/ha, assesse) : _____ Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) : _____ Autres : _____		Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier agréé _____, et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence _____ Date : _____	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : OUI HAUTEUR MOYENNE = 0.43 m		Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☐ Ajustement au PPMV : ☐ ☐ Si oui justifications ou précisions : _____ _____ _____ Sélectionné pour la V.O. ☐	

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

J.-P. Tremblay tech.f
Rapport d'exécution préparé par
2016-09-21
Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :
Alexandre Guay-Picard ing. f.

 Signature ing. f.
 12-033 2016-09-22
 No permis Date

No: 1742121160141 16-09-22

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
 Agence forestière des Bois-Francs
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION				No: 1742121160141
Numéro de producteur: [REDACTED]	Nom, prénom: [REDACTED]	Code postal: J2A 3Y4	3- PARCELLE No. 2 Sup. ou long.: 19.3	
Adresse: [REDACTED]				
Tél. travail: [REDACTED]	Tél. rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]		
2- LOCALISATION				4- PHOTO AÉRIENNE ET CARTÉ
Région écologique: [REDACTED]	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	Photo (1): Q10004_20	
Municipalité code: 49058	Nom: DRUMMONDVILLE		Photo (2):	
Cadastré code: 2718	Nom: WICKHAM	Rang code: 01 Nom: I	Échelle: 1/15000	
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410	Prop no: 01	Feuillet: 31H16SW	

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha):	Résineux:	Feuillus:
2. Prélèvement (%):	9.6	
3. Chemin de débordage largeur (m):		
4. Chemin de débordage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservées:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:		
Résineux:	99	
Feuillus:	0	
Total:	98	
11. % de tiges de 1 m et -:	100	
12. Végétation éliminée (%):	Herbacée: 100	Ligneuse: 98
13. Hauteur d'élagage:	Scie circulaire	
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):		
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsites (qté/ha):		
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponceaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	91 OUI 2016-07-28 C: SSAD	
29. Efficacité du traitement (%):		
30. Respect des lois et règlements:		
31. Période de réalisation:		
32. Travaux réalisés par:		
33. % Essences compagnes:		



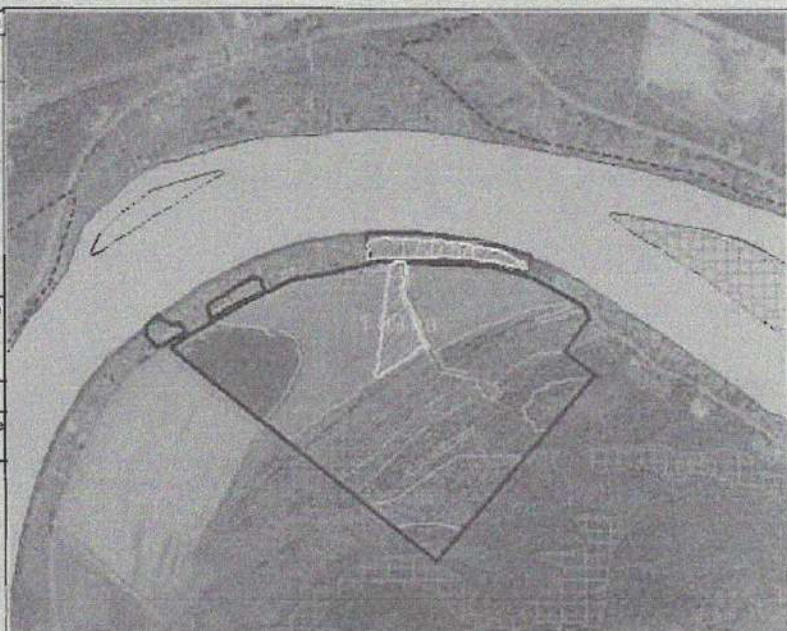
6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION												
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock						
Total:			Superficie reboisée: ha									
7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique			Exécution				Grand Total	
				Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(\$)		Total exec.
7751		G	5.721	403	2305.56	0.00	2305.56	895	5120.30	0.00	5120.30	7425.86
Programme: AR-01				Montant total de l'aide financière:			2305.56	5120.30			7425.86	

8- DONNÉES FAUNIQUES Arbres fruitiers (qté/ha, essence): Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha): Autres:	Résumé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée. A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au: Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière. L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée. Signature de l'Agence: _____ Date: _____	Attestation de l'ingénieur forestier: ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence. ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: _____ J.-P. Tremblay tech.f Rapport d'exécution préparé par: 2016-07-29 Date: Révisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: Alexandre Guay-Picard ing. f. Signature Ing. f. 12-033 No permis: 2016-07-29 Date:
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? OUI % de plants coupés = 9.8%	Si non inscrit à la prescription: ☐ Oui ☐ Non Dérogation à un règlement: ☐ ☐ Ajustement au PPMV: ☐ ☐ Si ont justifications ou précisions: _____ Sélectionné pour la V.O. ☐	No: 1742121160141 16-07 1

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
 Agence forestière des Bois-Francs
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION				No: 1742121160141
Numéro de producteur: 00000037289	Nom, prénom: [REDACTED]	Code postal: J2A 3Y4	3- PARCELLE No. 2 Sup. ou long.: 19.3	
Adresse: [REDACTED]	[REDACTED]	Tél.:		
Tél. travail:	Tél. rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]		
2- LOCALISATION				4- PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique:	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	Photo (1): Q10904 20 Photo (2): Échelle: 1:15000 Feuille: 31H16SW	
Municipalité code: 49058	Nom: :DRUMMONDVILLE			
Cadastre code: 2718	Nom: :WICKHAM	Rang code: 01 Nom: 1		
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410	Prop no: 01		

5- Résultats et qualité des interventions		
	Résineux	Feuillus
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha):		
2. Prélèvement (%):		
3. Chemin de débardage largeur (m):		
4. Chemin de débardage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservées:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	%	Tiges/ha
Résineux:	98	
Feuillus:	0	
Total:	98	
11. % de tiges de 1 m et +:		98
12. Végétation éliminée (%):	Herbacée	Ligneuse
	100	99
13. Hauteur d'élagage:		
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):		
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsilos (qté/ha):		
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponceaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	Scie circulaire	
29. Efficacité du traitement (%):	98	
30. Respect des lois et règlements:	OUI	
31. Période de réalisation:	2016-08-19	
32. Travaux réalisés par:	C: SSAD	
33. % Essences compagnes:		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION													
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock							
Total:			Superficie reboisée: ha										
7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE													
Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique				Exécution				Grand Total	
				Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exco.		
7751		G	3,580	403	1442.74	0.00	1442.74	895	3204.10	0.00	3204.10	4646.84	
Programme: AR-01				Montant total de l'aide financière:				1442.74				3204.10	4646.84

8- DONNÉES FAUNIQUES Arbres fruitiers (qté/ha;essence): Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha): Autres:	Résumé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée. A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au: Producteur forestier reconnu, et ce, pour un montant de \$ Conseiller forestier accrédité, et ce, pour un montant de \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière. L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée. Signature de l'Agence: _____ Date: _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence. ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: _____ J.-P. Tremblay tech.f Rapport d'exécution préparé par 2016-08-23 Date: _____ Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: Alexandre Guay-Picard ing. f. Signature Ing. f. 12-033 No permis: _____ Date: 2016-08-23
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 2: HAUTEUR MOYENNE - 9.63 m OUI	Si non inscrit à la prescription: Oui Non Dérogation à un règlement: ☐ ☐ Ajustement au PPMV: ☐ ☐ Si oui justifications ou précisions: _____ Sélectionné pour la V.O. ☐	No: 1742121160141 16-08 2

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arnapaska-Drummond inc.

pour les cas de l'annexion de ventes ou augment de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'Agence des collections et la présenter et obtenir son approuvement de ces respecter.

Producteur forestier reconnu: [redacted] Date: 2/2/2015

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière suite de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites réalisées aux fins supérieures à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que ces biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes et à la dépréciation.

[redacted] 2/2/15

Producteur forestier reconnu: [redacted] Date: 2/2/15 Tech ☐ Exéc ☐

Conseiller forestier accrédité: [signature] Date: 2015/10/12 Tech ☐ Exéc ☐

Préparé par: S. Martinson, tech. Date: 2014-12-08
Relève toute responsabilité et la supervision personnelle de
[signature] Gaston Samson ing. J.
79-06 2015/10/12
Signature (sig. J. No permis Date

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENC
 Agence forestière des Bois-Francis
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION				No: 1742121140352
Numéro de producteur: [REDACTED]		Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE No: 2 Sup. ou long.: 19.3
Adresse: [REDACTED]		DRUMMONDVILLE		
Tél. travail: [REDACTED] Tél. rés.: [REDACTED]		Code postal: J2A 3Y4 Représentant: [REDACTED] Tél.: [REDACTED]		

2- LOCALISATION				+ PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique:	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832		Photo (1): Q10004_20 Photo (2): Échelle: 1:15000 Feuille: 31H16SW
Municipalité code: 49058	Nom: DRUMMONDVILLE			
Cadastre code: 2718	Nom: WICKHAM	Rang code: 01	Nom: I	
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410		Prop no: 01	

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terre résiduelle (m²/ha):	Résineux	Feuillus
2. Prélèvement (%):		
3. Chemin de débordage largeur (m):		
4. Chemin de débordage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservées:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	%	Tiges/ha
Résineux:		
Feuillus:		
Total:		
11. % de tiges de 1 m et +:		
12. Végétation éliminée (%):	Herbacées: 100	Ligneuses: 100
13. Hauteur d'élagage:		
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):	0	
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsites (qté/ha):	2326	
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponceaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	Tête de chiquetous	
29. Efficacité du traitement (%):	93	
30. Respect des lois et règlements:	oui	
31. Période de réalisation:	2015-06-03	
32. Travaux réalisés par:	P : propriétaire	
33. % Essences compagnes:		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total:			Superficie reboisée: ha			

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique				Exécution				Grand Total
				Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exec.	
0516	DBD	G	19.820	138	2735.16	0.00	2735.16	379	7511.78	0.00	7511.78	10246.94
Programme : AR-01				Montant total de l'aide financière:				2735.16			7511.78	10246.94

8- DONNÉES FAUNIQUES	
Arbres fruitiers (qté/ha, essence):	
Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha):	
Autres:	

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 7: oui	Réservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____. À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au: _____ \$ Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière. L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____. Signature de l'Agence: _____ Date: _____ Si non inscrit à la prescription: Oui Non Dérogation à un règlement: ☐ ☐ Ajustement au PPMV: ☐ ☐ Si oui justifications ou précisions: _____ S'autoinspecté pour la V.O. ☐
---	--

Attestation de l'ingénieur forestier: ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence. ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: _____ S. Martineau, tech. f. Rapport d'exécution préparé par _____ 2015-06-04 Date Révisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: Gaston Samson ing. f. Signature ing. f. _____ 79-066 150630 No permis _____ Date _____	No: 1742121140352 15-06 1
--	----------------------------------

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

8- DONNÉES FAUNIQUES Arbres fruitiers (qté/ha; essence) : _____ Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) : _____ Autres : _____	Réservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : OUI Pin blanc superficiel raboisée 0.13 ha et microsites = 2000/ha	A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : _____ Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____
Pin blanc superficiel raboisée 0.13 ha et microsites = 2000/ha	Signature de l'Agence _____ Date : _____	Luc Richard tech. f. Rapport d'exécution préparé par _____ 2015-07-03 Date
Si non inscrit à la prescription : _____ Dérégulation à un règlement : _____ Ajustement au PPMV : _____ Si ont justifications au précédents : _____	Oui Non ☐ ☐ ☐ ☐	Révisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : <i>Gaston Sanson ing. f.</i> <i>G. Sanson</i> Signature Ing. f.
Sélectionné pour la V.O. ☐	2015-07-03 Nos permis _____	150703 Date
Sélectionné pour la V.O. ☐	Sélectionné pour la V.O. ☐	N°: 1742121140352 15-07

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1 - IDENTIFICATION						No: 1742121140352	
Numéro de producteur:		Nom, prénom:		Code postal: J2A 3Y4		3 - PARCELLE	
Adresse: [REDACTED]		DRUMMONDVILLE		Tél. travail: [REDACTED]		No. 2	
Tél. rés.: [REDACTED]		Représentant: [REDACTED]		Tél.: [REDACTED]		Sup. ou long.: 19.3	
2 - LOCALISATION						4 - PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique:		Tenure: 201		Code unité d'évaluation: 9778-65-9832		Photo (1): Q10004_20	
Municipalité code: 49058		Nom: DRUMMONDVILLE		Rang code: 01		Photo (2):	
Cadastre code: 2718		Nom: WICKHAM		Nom: 1		Échelle: 1:15000	
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090		No du PAF: 17421211402861410		Prop no: 01		Feuille: 31H165W	
5 - DONNÉES FORESTIÈRES							
Oculaire ☐ Inventaire forestier (visite terrain) ☐							
Description du peuplement Groupement d'essences: Epl. Densité: B Hauteur (m ou cm pour plantation): 17 Origine ou perturbation: Classe terrain: DHP moyen: 27.1 Autre que peuplement: Âge ou année de plantation: 50 Couverture de broussaille: 35 Tiges opprimées (%): H; L; % de tige de 1 m et - Taux mortalité ou tiges affectées: Régénération (tiges/ha): résineux: feuillus: Coefficient de distribution: résineux: 7 feuillus: 0 O: ☐ L: ☐ Total: 7 Recouvrement 0-1m (%): 1-2m (%): Nb tige avenir (Qté/ha): 0 % et qualité: 80 % essences compagnes: Arbre vétérans ☐ ou chabots ☐ (Qté/ha): Feuillus Texture: S-L-Sable loameux Relief Profondeur 4: 91 cm et plus Dépôt 3AN Drainage: 2-Drainage bon Type écologique: RB12 IQS: Rapport H/D: 61 Régénéré selon kioto							
6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES							
Ess.	Tiges non marchandes	Tiges marchandes	Volume m3 s. ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre			
EPB	25	0	393	28	157.7	23.8	0 100
MEL	0	0	2	37	2	0.3	0 100
EPO	0	0	2	38	1.7	0.3	0 100
PIB	0	0	1	40	1.2	0.1	0 100
Total	25	0	398	28	162.6	24.3	0 100
7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ							
Essence		Quantité	Type	Densité	Espacement		
Épinette blanche		48225	RC	2500	2.0x2.0		
Total:		48225	Objectif: 1-Matière ligneuse				
8 - TRAITEMENTS							
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.
AR-01	1386	Coupe totale (SAF)	19.290			0.00	0.00
AR-01	0516	Déblaisement mécanique	19.290	136.00	387.00	2623.44	7465.23
AR-01	0638	Plantation man. réc. 300cc et + R	48.225	124.00	315.00	5979.90	15190.88
Total						8603.34	22656.11
Montant total de l'aide financière:						8603.34	31259.45
9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES COUPE TOTALE+ DÉCHIQUETAGE- REBOISEMENT Coupe totale suivi de l'élimination et la mise en pièce de la broussaille et de la matière ligneuse non commercialement utilisable et ce en une seule opération. Ce traitement s'effectue avec l'aide d'une débroussailluse mécanique. Cette préparation de terrain sera suivi d'un reboisement de tiges résineuses d'une densité allant de 2000 à 2500 tiges à l'hectare. Autre lot: 3922093							
Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). Je m'engage: - à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes; - à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme; - dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter. Producteur forestier reconnu: _____ Date: _____							
Demande de participation financière Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation. Producteur forestier reconnu: _____ Date: _____ Tech ☐ Exec ☐ Conseiller forestier accrédité: <u>G. Samson</u> Date: <u>2014-12-17</u> Tech ☐ Exec ☐							
Zones à Protéger: _____ Période recommandée: Toutes Type: _____ Bande de protection: 15 m. Appareil à utiliser: _____ Cours d'eau: _____ 0 m. Multi., porteur Zones d'affectation du PPMV: _____ Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐							
Dérogation à un règlement: ☐ Oui ☐ Non ☐ Ajustement au PPMV: ☐ Oui ☐ Non ☐ Si oui justifications ou précisions: _____ Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O.: ☐							
Préparé par: S. Martinou, tech. Date: 2014-12-08 Révisé par: la responsabilité et la supervision personnelle de: <u>Gaston Samson Ing. f.</u> Signature Ing. f. <u>G. Samson</u> No permis: _____ Date: <u>2014-12-17</u> No: 1742121140352							